

Procès-verbal du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 6 juin 2017

Approuvé à la séance du 3 octobre 2017

Présentes : Mmes Aubry, Delforge, Fleixas, Kouam, Lecroq, Morel.

Présents : MM. Bénard, Bertrand, Cédéno, Costa-Drolon, Garnier, Joignant, Le Breton, Maréchal, Sadeg, Zlitni.

Représentées : Mmes Guégot, Châtel, Mabire, Panchou.

Représenté : M. Ben Moussa.

Excusée : Mmes Goujon, Quartier, Roge-Picard.

Absentes : Mmes Daufresne, Leray, Millet, Pion.

Absents : MM. Cangina, Chihi, Delaunay, Druez, Duflo, Hedin, Jourel, Le Bossenec, Texier.

Invité.e.s : Isabelle Delacour-Baudry, Stéphane Lauwick, Basilia Marchandise-Ruiz, Armelle Motte, Philippe Seeleuthner.

Secrétaire de séance : Florence Lecroq

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 4 avril 2017.
2. Informations du directeur (budget rectificatif 1, le point sur la vie des départements, projet nouveau campus).

Propositions de conseils d'administration délocalisés chez des partenaires.

3. Approbation du projet de mise en alternance : DUT GLT 2, licence GOLP.
4. Club d'entreprises.
5. Subventions.
6. Questions diverses.

Le président ouvre la séance à 18h40

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

19 votants

Résultat du vote : unanimité.

1. Informations du directeur (budget rectificatif 1, le point sur la vie des départements, projet nouveau campus)

- **BR1.** Les fonds de réserve sont connus pour le budget rectificatif n°1 (BR1). Une partie des fonds de réserve pourra financer des projets demandés par l'IUT : la création d'un studio télé pour InfoCom (70 000€), des financements pour la nouvelle LP de GCCD (Conduite de travaux souterrains et géotechniques) (79150€) et 50 000€ pour les laboratoires de langue.



tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

- **La vie des départements.** La médiation a fait son chemin en TC. Une procédure est proposée pour trouver un chef. TC a bénéficié, pour la deuxième année, d'un poste supplémentaire en sciences de gestion (6^{ème} section). L'idée est d'avoir un cœur de métier (un enseignant-chercheur) pour aider à structurer le département. Toujours 10% de postes non remplacés à l'IUT.

- **Nouveau campus.** Il y a un nouveau maire au Havre. Il y aura un nouveau président de la CODAH comme maître d'ouvrage. Le compte rendu d'une réunion sur l'enveloppe du projet sera prochainement diffusé.

1. Proposition de conseils d'administration délocalisés chez des partenaires

Le président du conseil d'administration de l'IUT propose de délocaliser certains conseils d'administration. Avec une visite de la structure qui reçoit. Le but est que l'IUT s'ouvre et se fasse connaître. Un administrateur pense que c'est une bonne idée et que cela se pratique dans d'autres instances. Des aspects pratiques peuvent poser problème comme l'accès des étudiants qui prennent les transports en commun. Un covoiturage pourrait être organisé.

Un administrateur estime que l'IUT doit être un organe autonome. Son conseil d'administration doit être indépendant. L'entreprise prend de plus en plus de place dans l'enseignement et la recherche. De plus, il y a un risque de ne pas avoir le quorum.

Un administrateur pense que connaître et se faire connaître est une démarche intéressante. Il faut que cela reste exceptionnel. Effectuer une visite avant semble également intéressant. Il faut signifier que nous sommes une institution autonome des lieux et structures qui nous accueilleraient. Il faut que cela soit un échange de bons procédés.

Deux départements ont invité des branches locales ou régionales à tenir leur conseil d'administration dans les locaux de l'IUT.

20 votants

**Résultat du vote : 16 voix pour
3 voix contre
1 abstention**

2. Approbation du projet de mise en alternance : DUT GLT 2, licence GOLP

Il y a un faible nombre d'étudiants en apprentissage à l'IUT (moins de 25, soit 1% de notre effectif). L'ouverture d'une formation en apprentissage est complexe : de nombreux financeurs, la région, l'État, les entreprises interviennent. Beaucoup d'étudiants demandent un accès à l'apprentissage, et les besoins du bassin d'emploi, ceux exprimés par les PME et TPE sont importants.

L'an dernier, l'ouverture de l'alternance de GMP a été pilotée par Christophe Garnier. Cette année, deux formations sont proposées pour être mise en alternance par apprentissage : 2^{ème} année du DUT GLT et la Licence GOLP.

Après échanges et débats, le département GLT est prêt à préparer un dossier de demande avec le CFA de l'université. Le dossier doit être rendu rapidement. L'IUT souhaite le soutien du conseil d'administration.

M. Bénard ajoute que la profession valide et soutient la mise en apprentissage de GOLP.

Le directeur rappelle que le projet qu'il a défendu pour l'IUT repose sur l'ouverture à l'apprentissage d'autres départements.

20 votants



tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE

www.iut.univ-lehavre.fr

Résultat du vote : 19 voix pour
1 abstention



3. Club d'entreprises

Il s'agit de rassembler les entreprises partenaires de l'IUT afin de mieux travailler avec elles. Une première manifestation a eu lieu à l'occasion de nos 50 ans. Le club d'entreprise est une association loi 1901. Ses statuts seront soumis à l'approbation du CA lorsqu'ils auront été finalisés.

4. Subventions

Il faut l'accord du CA de l'IUT, de la commission des finances puis du CA de l'université pour verser des subventions avec des associations.

Avis demandé pour le paiement de la cotisation annuelle à l'ANCDGMP, Association Nationale des Chefs de Départements GMP, pour un montant de 300,00€.

Avis demandé pour le bulletin d'adhésion annuel au CRI-IUT pour un montant de 150,00€. L'adhésion annuelle avait été votée au CA du 07.02.2017 pour un montant de 100,00€ (l'augmentation de la cotisation a été expliquée, dans un courrier, joint à la facture reçue le 19.05.17).

20 votants (vote global)

Résultat du vote : unanimité

5. Questions diverses.

Sans objet.

La séance est levée à 19h30.

tél

+33 (0)2 32 74 46 01

fax

+33 (0)2 32 74 46 71

32, Rue Boris Vian

BP 4006

76610 LE HAVRE

